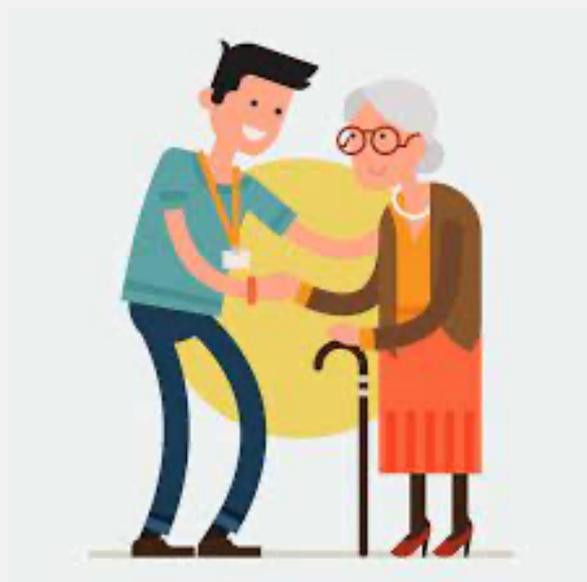


**NOS FORMATIONS
INTER**

2021

SERVICES



**D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT
A DOMICILE**

ARFEGE, organisme de formation depuis 1982 vous présente son offre de stages-inter 2021 destinés aux aides à domicile.

Ces formations apportent les compétences de base pour exercer auprès de personnes dépendantes.

Nos formations se déroulent dans nos locaux

26 rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE

Accessibilité Transports en Commun

- ⇒ Métro ligne A : stations Charpennes ou République
- ⇒ Métro ligne B : station Charpennes
- ⇒ Tramway T1 et TA : station Charpennes

La taille des salles de formation permet d'accueillir les stagiaires dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.

CALENDRIER 2021

2021	Durée	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1. L'aide à la toilette et la mobilisation des personnes dépendantes	3 jours		<i>Session 1</i> Lundi 25, Mardi 26 et Mercredi 27	<i>Session 2</i> Mardi 2, Mercredi 3 et Vendredi 12	<i>Session 3</i> Mercredi 8, Jeudi 9 et Vendredi 10 <i>Session 4</i> Mercredi 15, Jeudi 16 et Vendredi 17
2. Connaître et différencier les maladies neurodégénératives.	2 jours	<i>Session 1</i> Lundi 20 et Vendredi 24	<i>Session 2</i> Mardi 19 et Mardi 26	<i>Session 3</i> Lundi 8 et Mardi 9	<i>Session 4</i> Lundi 6 et Mardi 7

1. L'aide à la toilette et la mobilisation des personnes dépendantes

Contexte

L'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et les transferts sont des actes que les aides à domicile doivent effectuer en respectant les bonnes règles de sécurité et d'hygiène dans les limites de leurs compétences, en faisant preuve de solides compétences relationnelles pour s'engager avec la personne aidée dans une relation d'aide efficace et respectueuse.

Public concerné

Aides à domicile peu expérimentés et non-qualifiés.

Prérequis

Aucun.

Formatrice

Infirmière spécialisée dans les métiers d'aide et de soins à domicile.

Objectifs

1. Évaluer le rapport des personnes aidées à l'hygiène corporelle.
2. Différencier l'aide à la toilette et la toilette médicalisée et connaître les limites de compétence de l'aide à domicile.
3. Pratiquer l'aide à la toilette, utiliser les techniques et les soins spécifiques à l'hygiène corporelle de la personne.
4. Mobiliser une personne dépendante sans lui faire mal et sans se faire mal.
5. Savoir utiliser le matériel médical disponible au domicile de l'usager.

Programme

- ⇒ **L'hygiène corporelle ou « pourquoi être propre ? »**
 - ✓ L'hygiène : une « norme sociale » et culturelle.
 - ✓ La dimension subjective de la propreté, le lien avec l'image de soi.
 - ✓ Le rôle sanitaire de la propreté.
- ⇒ **La relation à l'autre**
 - ✓ Les craintes et appréhension des aides à domicile face à la nudité, au corps de la personne aidée (le regard sur le vieillissement, sur le handicap).
 - ✓ La communication (le verbal, le regard, le toucher).
 - ✓ La bientraitance dans la relation (respect, intimité, pudeur).
- ⇒ **Connaître les limites de la profession.**
 - ✓ Les limites réglementaires.
 - ✓ Différencier « aide à la toilette », acte de la vie quotidienne et « soin d'hygiène », acte du rôle propre de l'infirmière.
- ⇒ **Maîtriser les techniques d'aide à la toilette.**
 - ✓ Hygiène des mains aidant/aidé (Technique/Procédure/Matériel)..
 - ✓ Techniques d'hygiène (au lavabo, dans la douche).
 - ✓ Techniques de manipulations pour l'habillage/déshabillage et la mobilisation/installation selon la pathologie et/ou le handicap.
- ⇒ **Mobiliser les personnes dépendantes :**
 - ✓ Repérer les bonnes positions et les mouvements favorables évitant les risques d'accidents vertébraux et la fatigue corporelle liés aux transferts des personnes dépendantes.
 - ✓ Apprentissage des prises et des gestes de base facilitant le déplacement des personnes à mobilité réduite, au lit, assises, et dans diverses situations de vie.
- ⇒ **Apprentissage de la bonne utilisation du matériel adapté aux personnes à mobilité réduite :** lève malade, lit médicalisé, etc..

Durée : 18h

3 journées
de 6 heures

Lieu

ARFEGE
Villeurbanne

Dates en 2021

S1- 25, 26 et 27/10
S2- 2, 3 et 12/11
S3- 8, 9 et 10/12
S4- 15, 16 et 17/12

Coût

560 € / participant

Méthodes pédagogiques

Formation est basée sur l'utilisation de méthodes actives, qui visent à favoriser chez les participants des allers-retours permanents entre leurs savoirs, leur expérience, leurs capacités d'analyse et les apports théoriques du formateur. Nombreux exercices pratiques et mises en situation.

2. Connaître et différencier les maladies neurodégénératives.

Contexte

Les aides à domicile peu expérimentés et non qualifiés sont souvent démunis lorsqu'ils doivent accompagner une personne atteinte d'une maladie neurodégénérative et manquent des connaissances générales leur permettant de différencier les pathologies qui nécessitent des approches particulières.

Public concerné

Aides à domicile peu expérimentés et non-qualifiés

Objectifs

1. Différencier les principales maladies neurodégénératives.
2. Connaître les principaux symptômes de ces maladies.
3. Comprendre les différentes approches et principes d'accompagnement des personnes atteintes de ces maladies.

Prérequis

Aucun

Formateur

Infirmière

Programme

- ⇒ **Maladie d'Alzheimer et troubles apparentés.**
- ✓ **Qu'est-ce que la maladie d'Alzheimer ?**
 - Les symptômes caractéristiques et leur évolution.
 - Les troubles du comportement associés.
 - La prise en charge.
 - ✓ **Quelles conséquences peut-on en déduire pour adapter son intervention ?**
 - Les besoins des malades et les erreurs à ne pas commettre.
 - ✓ **Quelles sont les maladies qualifiées de « troubles apparentés » ?**
 - Les dégénérescences fronto-temporales.
 - La démence à corps de Lewy.
 - Les démences vasculaires et mixtes.
 - La prise en charge.
 - ✓ **Quelles conséquences peut-on en déduire pour adapter son intervention ?**
 - Les besoins des malades et les erreurs à ne pas commettre.
- ⇒ **La maladie de Parkinson.**
- ✓ **Qu'est-ce que la maladie de Parkinson ?**
 - Les symptômes et leur évolution.
 - Les syndromes parkinsoniens
 - La prise en charge
 - ✓ **Quelles conséquences peut-on en déduire pour adapter son intervention ?**
 - Les besoins des malades et les erreurs à ne pas commettre.
- ⇒ **La sclérose en plaque.**
- ✓ **Qu'est-ce que la SEP ?**
 - Les symptômes et leur évolution.
 - La prise en charge.
 - ✓ **Quelles conséquences peut-on en déduire pour adapter son intervention ?**
 - Les besoins des malades.
 - Les erreurs à ne pas commettre.

Durée : 12h

2 journées
de 6 heures

Lieu

ARFEGE
Villeurbanne

Dates en 2021

S1- 20 et 24/09
S2- 5 et 10/10
S3- 8 et 9/11
S4- 6 et 7/12

Coût

**320 € /
participant**

Méthodes pédagogiques

Formation est basée sur l'utilisation de méthodes actives, qui visent à favoriser chez les participants des allers-retours permanents entre leurs savoirs, leur expérience, leurs capacités d'analyse et les apports théoriques du formateur. Travaux en sous-groupes et études de cas.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Pour inscrire des salarié(e)s :

Remplissez la fiche d'inscription.

1. Envoyez la fiche accompagnée d'un acompte de 30 % du coût du stage, à l'ordre d'ARFEGE.
2. Environ un mois avant le stage, vous recevrez la confirmation des dates, lieu, horaires, la convention ainsi que les modalités de la formation.

Intitulé du stage	Noms des participants	Prénoms des participants	Dates	Coût
TOTAL				
ACOMPTE DE 30% DU TOTAL				

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE PAR L'ETABLISSEMENT

ETABLISSEMENT/RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

SIRET :

Je soussigné

NOM : PRÉNOM :

Agissant en qualité de :

M'engage par la présente à prendre en charge les frais afférents à cette inscription et accepte les conditions générales de formation ARFEGE

Signature et cachet



VOS INTERLOCUTEURS



Édouard DOKES
Secrétaire Administratif

edouard.dokes@arfege.fr



Nicolas DANIEL
Directeur et
Responsable Pédagogique

nicolas.daniel@arfege.fr



Julien BERTRAND
Qualiticien, Consultant et
Référent Handicap

julien.bertrand@arfege.fr

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous souhaitez inscrire un(e) salarié(e) en situation de handicap ou présentant un problème de santé ayant besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation dans les meilleures conditions ? Contactez-nous.

Notre référent handicap étudiera avec vous les solutions pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARFEGE, organisme de formation continue situé 26 rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE propose et dispense des formations inter-entreprises.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les offres de formation ARFEGE relatives à des commandes passées à ARFEGE par tout client.

Inscription et conditions de règlement :

Toute inscription doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription fourni par ARFEGE.

Un acompte de 30% du coût total de la formation est versé au moment de l'inscription.

Le paiement du solde sera effectué à l'issue de la formation, à réception de facture.

Les prix sont indiqués TTC.

Toute formation commencée est entièrement due.

Après réception ARFEGE confirme l'inscription du client en lui retournant :

- Une confirmation d'inscription donnant toutes les indications utiles concernant les dates, le lieu et le déroulement du stage.
- Une convention de formation.

Gestion des inscriptions, report ou annulation du fait d'ARFEGE ;

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre des inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine formation identique. Si au contraire, le nombre des inscriptions est insuffisant, les dates du stage pourront être reportées ou même annulées.

En cas de situation exceptionnelle ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, la formation pourra être reportée ou annulée.

Cette annulation ou ce report seront signifiés par courrier ou e-mail au client. Les raisons de cette annulation ou report seront précisées.

En cas d'annulation, ARFEGE remboursera au client l'intégralité de l'acompte versé.

En cas de report, le client pourra maintenir son inscription pour une date ultérieure ou se faire rembourser l'intégralité de l'acompte versé.

A l'issue de la formation ARFEGE fournit au client :

- Un exemplaire de la convention signée.
- Une attestation de formation et un exemplaire de la feuille d'émargement signée.
- La facture.

La facture acquittée sera envoyée dès réception du règlement.

Annulation du fait du client

En cas d'annulation du fait du client après signature du bulletin d'inscription et jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis à ARFEGE au titre de dédommagement.

Au-delà de cette date les frais de formation seront entièrement dus par le client et une facturation lui sera faite.